



Association
des évaluateurs
municipaux
du Québec

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

VENDREDI LE 20 MARS 2026

INSCRIPTION 8H30

CONFÉRENCE DE 9H00 À 12H00

HÔTELLERIE LE DAUPHIN

600, boulevard Saint-Joseph

Drummondville

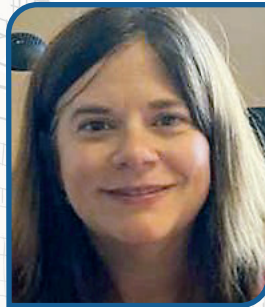
Sortie 177 direction Drummondville



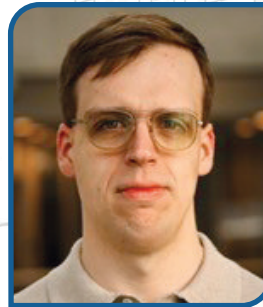
SUJETS DES CONFÉRENCES

1 LA TENUE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION EN VERTU DE L'ARTICLE 174

Les formateurs



Me Laura Palavicini
Avocate,
Ville de Montréal



Me Hugo Pépin
Avocat,
Ville de Montréal



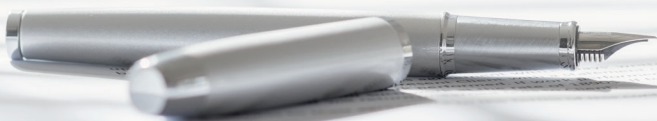
France Mousseau
Évaluatrice de la Ville
et Directrice de
l'évaluation foncière,
Ville de Montréal

2 SE PRÉPARER À L'IA : COMPRENDRE ET EXPLOITER L'IA

Le formateur



Luc Lespérance
Maître d'enseignement en intelligence artificielle,
conseiller stratégique, auteur et conférencier





13:30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée plénière annuelle du 25 mars 2025.
3. Rapport des activités financières de l'AÉMQ pour l'exercice 2025, préparé par le vérificateur.
4. Nomination du vérificateur pour l'exercice 2026.
5. Rapport des activités de l'AÉMQ par le président sortant.
6. Rapport du Comité de mise en nomination et d'élection.
7. Ajournement de l'assemblée.
8. Présentation du nouvel exécutif de l'AÉMQ.
9. Allocution du nouveau président de l'AÉMQ.
10. Rendez-vous AÉMQ 2026.
11. Affaires nouvelles.
12. Levée de l'assemblée.

INSCRIPTION

COÛT

Membre en règle de l'AÉMQ : **130 \$**

Non membre : **185 \$**

Les taxes (TPS et la TVQ) sont applicables à ces montants.

Cette session est également sujette à reconnaissance par l'OÉAQ dans le cadre du programme de formation continue obligatoire et par le Barreau du Québec.

CONFIRMATION

IMPORTANT : Les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement de cet événement sont des frais admissibles en vertu de la loi 90.

Bien vouloir confirmer votre présence avant le 17 mars 2026.

Votre inscription doit se faire obligatoirement sur le site internet de l'AÉMQ. Le paiement peut se faire par :

1 : carte de crédit, via la plateforme PAYPAL : lors de l'inscription sur le portail.

2 : par chèque, adressé aux coordonnées suivantes :
Association des Évaluateurs Municipaux du Québec
931, rue Dionne, Laval (Québec) H7R 5V3